

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes commandes passées par l'Acheteur auprès du Vendeur et à tous nos contrats de vente dont elles font partie intégrante, en ce compris toute prestation de services accessoires. Sauf preuve contraire, l'Acheteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales, à l'exclusion de tout autre document émis par l'Acheteur. Ces conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite formelle et spécifique du Vendeur, toutes les conditions générales et particulières d'achat de l'Acheteur quel que soit le moment où elles auraient pu être portées à la connaissance du Vendeur. Aucune dérogation à ces conditions générales de vente ne sera admise sans confirmation écrite du Vendeur.

2. Offre - Commande

Nos offres de prix sont valables pendant un délai de 60 jours calendaires à compter de leur émission et peuvent être modifiées par le Vendeur à tout moment avant toute acceptation par l'Acheteur.

Toute commande ne sera acceptée par le Vendeur que par la confirmation écrite de celle-ci à l'Acheteur ou par la livraison effective des produits.

3. Prix et paiement

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent en Euros, hors TVA. Le prix de vente est le prix indiqué sur nos tarifs en vigueur le jour de la conclusion de la vente ou de la passation de la commande.

En vue du paiement des produits vendus, le Vendeur se réserve le droit d'exiger la constitution, à son choix, de garanties complémentaires, telles que notamment, la remise d'un chèque certifié ou la constitution d'une garantie bancaire.

Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables 30 jours fin du mois suivant la date d'émission de la facture, sans escompte, par virement bancaire à notre compte.

Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée au Vendeur au plus tard dans les 8 jours calendrier de sa réception à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.

En cas de non paiement de toute facture à l'échéance, même partiellement, l'Acheteur sera redevable au Vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable à compter du premier jour de dépassement de la date à laquelle le paiement est dû et ce, jusqu'à complet paiement, d'intérêts de retard au taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Toute facture impayée à la date d'échéance, même partiellement, est en outre majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % de la somme impayée en principal, intérêts et frais avec un montant minimum de 125 EUR.

En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, l'Acheteur sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, telles que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.

En cas de non respect par l'Acheteur d'une seule échéance de paiement, et ce, pour quelque raison que ce soit, le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'au complet règlement des montants dus et/ou d'exiger le paiement comptant de toute future commande, nonobstant toute condition contractuelle qui aurait été antérieurement négociée.

4. Livraison

Les délais de livraison indiqués par le Vendeur s'entendent à compter de la date de réception de la commande. Ils sont donnés à titre purement indicatif. Aucun retard de livraison ne peut donner lieu à la résiliation par l'Acheteur du contrat de vente ou au paiement de dommages et intérêts de la part du Vendeur.

Les produits sont délivrés aux clients en leurs locaux. Ils voyagent aux risques et périls du Vendeur. Il appartient à l'Acheteur de réceptionner et vérifier immédiatement les marchandises. Les éventuelles réclamations de l'Acheteur relatives aux livraisons ne sont valables que si elles sont formulées par écrit et adressées au département 'Orders' du Vendeur dans les 3 jours ouvrables suivant leur réception par l'Acheteur.

Tout retour de produits doit être sollicité par écrit (formulaire standard disponible sur demande) par l'Acheteur et faire l'objet d'un accord préalable et écrit du Vendeur. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge de l'Acheteur, sauf exception expressément acceptée par le Vendeur.

Les produits du Vendeur sont vendus en fonction de la disponibilité et de la suffisance de ses stocks ; le Vendeur disposant du droit d'effectuer des livraisons partielles.

Lorsqu'une livraison expresse urgente est demandée, une contribution financière forfaitaire de 60 Euros hors TVA pourra être facturée par livraison.

Pour toutes les livraisons de moins de 200 Euros TVA incluse, des frais administratifs de 20 Euros hors TVA pourront être facturés.

5. Réserve de propriété

Les produits livrés restent la propriété exclusive du Vendeur jusqu' au complet paiement du prix, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles. La présente disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'Acheteur des divers risques, dont les risques de perte, vol ou de détérioration des produits. L'Acheteur est gardien des produits vendus sous réserve de propriété et a l'obligation de les assurer à ses frais tant que leur prix n'aura pas été intégralement payé au Vendeur.

A défaut de paiement du prix à l'échéance, le Vendeur a le droit de reprendre les produits aux frais de l'Acheteur. Jusqu' au complet paiement des produits, l'Acheteur ne peut ni les revendre, ni les donner en gage, sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. L'Acheteur s'engage à avertir le Vendeur de toute saisie pratiquée par un tiers sur les produits vendus dont le prix n'est pas intégralement payé. De même, l'Acheteur s'engage à informer immédiatement le Vendeur au cas où les produits livrés et impayés se trouveraient dans des lieux pris en location par l'Acheteur.

6. Garantie - Responsabilité

La garantie sur les produits vendus par le Vendeur se limite exclusivement à la garantie accordée par le fabricant des produits concernés.

La responsabilité du Vendeur dans le cadre de cette garantie se limite, dans tous les cas et toutes causes confondues, au montant garanti par le fabricant et/ou le fournisseur des produits au Vendeur. Ce dernier ne donne aucune garantie pour des vices cachés dont le Vendeur n'a pas et/ou n'a pas eu connaissance.

En aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu de réparer les dommages directs ou indirects de l'Acheteur ou de tiers, étant notamment expressément visés tous dommages inhérents à des pertes d'exploitation, de production ou de profits, à des pertes de données, à un manque à gagner, à la perte de jouissance d'un droit ou d'un bien, à la privation d'un service, et plus généralement à toute perte de nature économique, commerciale et/ou financière.

7. Résiliation

En cas de résiliation unilatérale de toute vente ou commande du fait ou par la faute de l'Acheteur, celui-ci pourra être redevable au Vendeur, à titre d'indemnité de dédit, d'une somme égale à 30 % de la valeur hors TVA du prix de vente,.

8. Force majeure

Le Vendeur ne sera pas responsable de l'inexécution de ses obligations aux termes des présentes conditions générales et ne sera pas responsable de tout dommage dans la mesure où ses manquements et/ou ces dommages de toute nature seraient imputables à des causes sur lesquelles le Vendeur n'a aucun ou peu de pouvoir. A titre purement exemplatif, ces causes comprennent, entre autres, un conflit ou un mouvement social, quel que soit le type (autant chez le Vendeur que chez un tiers dont l'exécution de la vente dépend), un incendie, une explosion, une inondation ou autre catastrophe naturelle, une émeute ou une guerre (déclarée ou non), une pénurie ou un rationnement de la main- d'œuvre, des matériaux, des composants, du transport, de l'énergie, un retard de livraison des fournisseurs ou des sous-traitants, l'obligation de se conformer à de nouvelles lois et/ou règlements (valables ou non), un embargo, etc.

9. Sous-traitance et cession

Le Vendeur pourra librement sous-traiter ou céder tout ou partie des droits et obligations découlant de la vente conclue ou commande passée à un tiers sans l'accord préalable et écrit de l'Acheteur.

10. Généralités

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un moment donné, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, courrier télécopié ou courrier électronique avec accusé de réception.

11. Droit applicable et compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge, même en cas d'appel en garantie.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales de vente ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions de Bruxelles.